

ARRETE DU MAIRE
N° 2025-005

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Débit de boissons 3^{ème} groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mme LAGUERRE CLAUDE Présidente du Club des
Supporters du RCC ST

AI l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à SALLE ABEL LORENTE

A l'occasion de : LOTO DU RCC

Du 11/01/25 de 16H au 12/01/25 à 0H30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 3 JANVIE 2025
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

M. me LAGUERRE Claude, Présidente du Club des
Supporters du RCC

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{ème} groupe

Du 11/01/2025 à 16h00 au 12/01/2025 à 00h30

A l'occasion de Loto du RCC Salle Abel Lorente

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
07 JAN. 2025

03 JAN. 2025

Fait à Châteaurenard, le _____
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS